

Devis N°DA26011223

N° de dossier :

Epercieux Saint Paul, le 27/01/2026

FOREZ EST

M. Roubin Thibault

13 Avenue Jean Jaurès, BP 13

42110 FEURS

Objet : levé de 'la Vesne' et de ses berges

Adresse chantier : LA VESNE, POUILLY-LES-FEURS

Référence	Désignation	Unité	Prix Unit.	Qté	Coeff	Montant HT
ADM	<u>DROIT FIXE D'OUVERTURE DE DOSSIER :</u>					
ADM.1	Pour une opération nouvelle. Ouverture de dossier, réception, archivage, dépouillement des documents existants, analyse des éléments techniques.	Forfait	80,00	1		80,00
TOPO	<u>PLAN TOPOGRAPHIQUE</u>					
TOPO.3	Terrain : Lever topographique de la zone concernée , soit un linéaire de 1400 ml, y compris les digues Bureau : Réalisation du Plan topographique avec polylignes 3D , échelle 1/200 + MNT	Forfait	3 600,00	1		3 600,00
BATH	<u>LEVER BATYMETRIQUE</u>					
BATH.2-1	Réalisation de profil en travers < 30ml . Point de TN + Niveau d'eau (environ 20 profils) Terrain + Traitement informatique	Forfait	600,00	1		600,00
BATH.3	Réalisation de profil des ouvrages < 30ml . Point de TN + Niveau d'eau (environ 10 ouvrages) Terrain + Traitement informatique	Forfait	1 200,00	1		1 200,00
REM.1	Remise commerciale	2%	5 480,00	-0.1		-548,00
Proposition valable 30 jours. Règlement suivant conditions générales de vente CGV en fin de devis			Total HT €			4 932,00
			TVA 20%			986,40
Règlement suivant conditions générales de vente CGV en fin de devis.			Total TTC €			5 918,40

Date, cachet et signature, précédés de la mention « Bon pour accord »

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Pour les besoins des présentes Conditions Générales de Ventes, les termes suivants ont pour signification :

Société Alidade : désigne la société Alidade – EURL dont l'objet est : activité des Géomètres.

Client : désigne toutes personnes morale ou physique sollicitant les prestations de la société Alidade.

Prestations : désigne toutes les prestations proposées par la société Alidade dans le cadre de son activité professionnelle.

Préambule :

Toute prestation accomplie par la société ECARTIP implique l'adhésion sans réserves du client aux présentes conditions générales de ventes.

Article 1 : Objet des conditions générales de ventes.

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations consenties par la société Alidade à ses clients à compter du 1er janvier 2016. Les clients ne peuvent bénéficier des prestations qui leur sont proposées par la société Alidade que sous réserve de l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

Article 2 : Conditions particulières.

Toutes les dérogations aux présentes dispositions devront faire l'objet d'un accord écrit de la société Alidade dans l'offre et constitueront alors les conditions particulières des relations contractuelles avec le Client.

Article 3 : Expression des demandes du client.

L'établissement d'un cahier des charges ou d'une expression des besoins incombe au seul Client sous son entière responsabilité. De même, il appartient au Client de s'assurer de l'adéquation des prestations de la société Alidade à ses besoins propres. Faute d'avoir sollicité Alidade pour lui demander des précisions complémentaires et ce préalablement à l'acceptation des présentes, le Client reconnaît avoir été suffisamment informé.

Article 4 : Propositions commerciales.

Les propositions commerciales constituent, sauf mention contraire, un engagement ferme de notre part pendant une durée de 30 jours.

Article 5 : Formation du contrat.

Seul un bon de commande de la part du client, un contrat ou un protocole d'accord conforme à notre proposition commerciale et accompagné de l'acompte correspondant, vaut contrat entre les parties.

Article 6 : Exécution du contrat

Les travaux sont exécutés par les salariés de la société Alidade. Les dirigeants de la société Alidade déterminent la composition de l'équipe de travail, l'organisation des tâches et assurent l'encadrement, la direction et le contrôle des salariés. Quelle que soit la durée du contrat, les salariés demeurent donc en toute circonstance placés sous l'autorité hiérarchique des dirigeants de la société Alidade qui doivent être en mesure d'établir que chacun des salariés est lié à la société Alidade par un contrat de travail conforme à la législation en vigueur. La société Alidade s'engage à fournir au client des moyens humains qualifiés pour la bonne réalisation de la prestation. Le Client s'engage à apporter, en temps voulu, les données et les renseignements dont la communication est jugée utile par la société Alidade pour l'exécution du contrat.

Article 7 : Protection des données personnelles.

Le client s'engage à apporter, en temps voulu, les données et les renseignements dont la communication est jugée utile par la société Alidade pour la bonne exécution du contrat. En outre, le client s'engage à ne communiquer que des informations loyales et licites. La société Alidade s'engage à ne divulguer ces données et renseignements que pour la bonne exécution du contrat, toute utilisation commerciale de ces données et renseignements est donc prohibée.

Article 8 : Délai de livraison.

Les délais de livraison prévus dans les propositions commerciales, factures ou de toutes autres manières par la société Alidade, sont donnés à titre indicatif. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande, une indemnité quelconque ou l'application de pénalités de retards sauf cas précis spécifiés dans un contrat particulier.

Article 9 : Prix-paiement.

Les propositions commerciales et bons de commandes sont établis Hors Taxe. Les prix applicables sont ceux en vigueur à la date de livraison. Nos prix sont révisibles suivant les éventuelles discordances entre les éléments fournis par le client permettant la réalisation du contrat et la réalité des prestations à réaliser. Le règlement de nos factures s'entend selon les conditions définies au moment de la commande : chèque ou virement bancaire. En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations livrés au jour de la réception, le client doit verser à la société Alidade un forfait de 40€ de frais de recouvrement et une pénalité de retard égale à 1.5% par mois. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Si des conditions particulières de paiement ont été consenties, ces conditions deviendront caduques immédiatement en cas de retard de règlement. Clause pénale : Au cas où la société Alidade devrait faire appel à un tiers pour récupérer une créance, des frais égaux à 15 % du montant TTC de la créance seront imputés au client, avec un minimum forfaitaire de 300 euros par créance.

Article 10 : Propriété intellectuelle.

La société Alidade est titulaire de droits d'auteur sur les prestations délivrés à ses clients dans le cadre des contrats passés entre les parties et constituant des œuvres de l'esprit au sens du code de la propriété intellectuelle. La société Alidade concède au client, sous réserve qu'il remplisse ses obligations contractuelles, un droit non exclusif de reproduction, représentation et d'adaptation des prestations délivrées dans les limites posées par la finalité choisie et conformément au code de la propriété intellectuelle.

Article 11 : Réutilisation des prestations.

Le client est responsable de l'exécution des prestations qu'il confie à des tiers comme s'il les exécutait lui-même. Dans le cadre de la réutilisation des prestations fournis par la société Alidade, le réutilisateur s'engage à indiquer la source en portant sur tous les documents diffusés intégrant les prestations de la société Alidade, quelle que soit leur forme, la mention suivante en caractères apparents : « source : Alidade– mise à jour : JJ/MM/AAAA » sans que ces mentions ne puissent être interprétées comme une quelconque garantie donnée par la société Alidade.

Article 12 : Assurance

Le Client déclare qu'il est et sera, pendant toute la durée des présentes, couvert par toutes polices d'assurance conformes aux usages en la matière, notamment au regard de sa responsabilité civile à l'égard des tiers. La société Alidade s'engage à souscrire les assurances nécessaires à la couverture de sa responsabilité civile du fait des dommages corporels, matériels et immatériels directs dont il serait rendu responsable. Par dommages, il faut entendre les dommages de toute nature que lui-même, son personnel, ses sous-traitants, ses prestataires et plus généralement tous les intervenants de son fait viendraient à causer directement au Client, au personnel du Client ou à des tiers. Cette assurance doit expressément prévoir la prise en charge des dommages que le Client, son personnel ou des tiers subiraient du fait du Prestataire. La société Alidade s'engage à maintenir ces garanties pendant toute la durée d'exécution du contrat et à en justifier sur demande du Client.

Article 13 : Résiliation.

En cas de manquement par l'une des parties à l'une de ses obligations au titre des présentes dispositions, non réparé dans un délai de trente jours à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant les manquements et adressée par l'autre partie, cette dernière pourra faire valoir la résiliation du contrat sous réserve de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre le cas échéant.

Article 14 : Force majeure

La responsabilité de la société Alidade ne pourra en aucun cas être recherchée en cas de force majeure. De façon expresse, seront considérées comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, les grèves totales ou partielles internes ou externes à la société Alidade, les blocages des moyens de transport pour quelque raison que ce soit, l'indisponibilité ou la rupture de stock de matériels commandés chez les fournisseurs ou sous-traitants de la société Alidade, la mise en liquidation judiciaire de l'un de ses fournisseurs ou sous-traitants, le blocage ou la perturbation des moyens de communication, de télécommunication ou postaux. Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution du Contrat. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à trois (3) mois, le Contrat sera résilié automatiquement, sauf accord des parties.

Article 15 : Tribunal compétent.

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, concernant un travail réalisé en France, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Lyon.